

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 23 mars 2012**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DILT 1** Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit comportant trois annexes avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France pour les locaux sis 17 bd Morland à Paris (4<sup>e</sup>).

**Mme Maïté ERRECART, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit comportant trois annexes avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit et ses trois annexes avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), dont le texte est joint en annexe, pour la mise à disposition des locaux sis 17 bd Morland, Paris 4<sup>ème</sup>.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2012 et suivants.